

# Commission de Suivi de Site de Port-Jérôme

Compte rendu de la réunion n°7

Lundi 5 décembre 2016

Maison de l'intercommunalité - Lillebonne



## Etaient présents

### Collège des administrations de l'Etat

ARS	-
DDTM Eure	-
DDTM Seine – Maritime	Olivier MORZELLE, excusé, représenté par Marie-France MOREL
DIRECCTE Normandie	-
DREAL Normandie	Patrick BERG, excusé, représenté par Stéphane MICHEL
Gendarmerie Nationale (27)	Lieutenant LY
Gendarmerie Nationale (76)	Adjudant-chef COEZ
Police Nationale (76)	-

Préfecture de l'Eure	Monsieur le Sous-Préfet de Bernay, excusé
Préfecture de la Seine Maritime	-
SAMU du Havre (76)	-
SDIS 27	-
SDIS 76	Yannick ROBERT
SIRACED – PC de Seine Maritime	Laurent MABIRE
Sous-Préfecture du Havre	François LOBIT

### Collège des élus des collectivités territoriales ou EPCI

Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine	Benoit GATINET, excusé, représenté par Alain TESSIER
Conseil Régional Normandie	-
Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine	Jean-Claude WEISS, excusé
Département de l'Eure	-
Département de Seine Maritime	Murielle MOUTIER LECERF, excusée Dominique METOT, excusé
Mairie de Lillebonne	Philippe LEROUX, excusé, représenté par Patrick WALCZAK

Mairie de Port-Jérôme sur Seine	Virginie CAROLO, excusée, représentée par Yves GUEGADEN
Mairie de Petiville	-
Mairie de Quillebeuf sur Seine	Alain TESSIER
Mairie de St Aubin sur Quillebeuf	-
Mairie de St Jean de Folleville	-

### Collège des riverains des installations classées ou association de protection de l'environnement

AEPJR	Jean-Philippe PETIT
Air Liquide Hydrogène	Julien ARMENGOL
APDILE	Jean-Philippe PUPIN, excusé
Axiplast	-
Caux Seine Développement	-
CCI Seine Estuaire	-
CHSCT ExxonMobil LPP	-
CHSCT Logistique France	-
Ecochoix	Gilles DUMONT
Ecologie pour Le Havre	Annie LEROY
Energie Plus	-
ExxonMobil Chemical France Site LPP	-
FCPE	-

Grand Port Maritime de Rouen	David LEGROS
Hisa Ingenierie	-
Haute Normandie Nature Environnement	-
Inspection académique	-
Logistique France	-
LRBS	Raphael LEROY
Oxygène Estuaire	Mickaël BARON
Peep	-
Sonotri	Benoît LEFEBVRE, excusé
Sos Estuaire	-
Trapil	Armand DUCHEMIN

### **Collège des exploitants des installations classées ou organismes professionnels les représentants**

Arlanxeo	Fred GUERIN, excusé, représenté par Pascal ORSINI
Cabot Carbone	-
Eco Huile	-
Esso Raffinage SAS	-
ExxonMobil Chemical France	Jean VANPRAET, excusé représenté par Jean Philippe PETIT

Oréade	Gwenaël MAHIEUX
Primagaz	Carlos RIJO-BUGALHO
EPR	-
Sevede	-
Tereos BENP	François PARIS

### **Collège des salariés des installations classées**

CHSCT Arlanxeo	Paul JEANNE
CHSCT Cabot Carbone	-
CHSCT ExxonMobil Chemical France Coordination	Fabien GRAS
CHSCT Esso Raffinage SAS	-
CHSCT Est ExxonMobil	Philippe MOCQ
CHSCT Primagaz	-
CHSCT Scori	-

CHSCT Tereos BENP	-
Eco Huile (délégué du personnel)	-
Oréade (délégué du personnel)	-
Représentant CFDT	Luc SAUVAGE
Représentant CFE-CGC	Jean-Paul BIGOT, excusé
Représentant CFTC	-
Représentant CGT	Éric BILLAUX
Représentant FO	Régis MERHANT-SOREL

### **Collège des personnalités qualifiées**

Agence de l'eau	Michel REVEILLERE
Air Normand	Véronique DELMAS, excusée et représentée par Sébastien LE MEUR
Conseil de développement CVS	Dominique BRULIN

UFIP	Marc GRANIER
UIC	Murielle LEBEL, excusée

### **Invités**

Arlanxeo	Cyrille LESCANNE
Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine	Rachel CARDON-DRIEU Maritxu PENEZ
Département de Seine Maritime	Marie-Pierre CORMIER Pierre DERMERSEDIAN
DREAL Normandie	Nathalie VISTE

Gendarmerie Nationale (76)	Gendarme BLOSSE
Mairie de Port-Jérôme sur Seine	Jean Marc MOREAU
SDIS de Seine Maritime	Commandant CHISLARD Commandant Pierre RISPAL

Compte rendu rédigé par la Communauté de communes Caux vallée de Seine, validé par les membres du bureau de la CSS présents et par les intervenants.

Liste de diffusion du compte-rendu :

1. Membres de droit de la CSS (cf. : arrêté préfectoral du 5 novembre 2013),
2. Et/ou représentants présents le 5 décembre 2016.

## Ordre du jour

- Introduction par Monsieur François LOBIT, Président de la CSS de Port-Jérôme, Sous-Préfet du Havre
  
- Approbation du compte rendu du comité du 6 juin 2016
  
- 1. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis la dernière commission, par un représentant de la DREAL Normandie
  
- 2. Bilan des systèmes de gestion de la sécurité 2015 par un représentant de l'AEPJR
  - Bilan global des entreprises Seveso seuil haut
  
- 3. Avancement du PPRT de Port-Jérôme depuis la dernière commission, par un représentant de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine
  
- 4. Questions diverses
  - Plan Particulier d'Intervention : programme de mise à jour, par un représentant du Siraced PC
  - Modifications administratives de la CSS de Port-Jérôme, composition

## Glossaire

<b>AEPJR</b>	Association des entreprises de Port-Jérôme et sa région	<b>ICSI</b>	Institut pour une culture de sécurité industrielle
<b>Bref</b>	Best available techniques Reference <i>Lié à la directive relative aux émissions industrielles (IED) avec recours aux meilleures techniques disponibles</i>	<b>Mase</b>	Manuel d'amélioration sécurité santé environnement des entreprises
<b>CODERST</b>	Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques	<b>PMA AE</b>	Plan de mise à l'abri des activités économiques
<b>CHSCT</b>	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	<b>POI</b>	Plan d'opération interne
<b>CSS</b>	Commission de suivi de site	<b>PPI</b>	Plan particulier d'intervention
<b>CVS</b>	Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine	<b>PPRT</b>	Plan de prévention des risques technologiques
<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	<b>RD</b>	Route départementale
<b>E Secu Zip</b>	Ensemble pour la sécurité de la zone industrialo portuaire du Havre	<b>SO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de soufre
<b>DDTM</b>	Direction départementale des territoires et de la mer	<b>TMS</b>	Troubles musculosquelettiques
<b>Hazop</b>	Hazard and operability studies <i>Méthode d'analyse des risques</i>		

## Introduction

François LOBIT propose de commencer l'ordre du jour de cette 7<sup>ème</sup> réunion. Il remercie la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine de son accueil.

## Approbation du compte rendu du comité du 6 juin 2016

Avant d'entamer l'ordre du jour, François LOBIT demande si des observations sont déposées sur le compte rendu de la précédente réunion.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du comité du 6 juin 2016 est approuvé par l'ensemble des participants.

## 1. BILAN ET FAITS MARQUANTS DU SITE INDUSTRIEL DE PORT-JEROME DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION

- **Evolutions réglementaires, inspections et dossiers présentés au CODERST, par Nathalie VISTE, DREAL Haute-Normandie**

*Les documents de séance ont été envoyés au préalable par message électronique. Les liens vers les textes de lois sont actifs sur ce document ce qui permet de les consulter dans leur intégralité sur internet. La liste présentée n'est pas exhaustive.*

- **Evolutions réglementaires**

- ✓ **Arrêté du 17/08/16** relatif à la prévention des sinistres dans les entrepôts couverts soumis à autorisation. Il s'agit des installations classées sous les rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663
- ✓ **Arrêté du 23/08/16** relatif à la mise en œuvre d'un téléservice de saisine par voie électronique des services du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Par ce biais, il est possible de solliciter directement la DREAL en déposant un formulaire sur un sujet particulier.

Rappel du site internet : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/saisir-les-services-de-l-etat-r364.html>

- **Incidents particuliers**

Depuis la précédente réunion de la CSS, un incident est recensé. Il s'agit d'un feu sur l'unité Stig de la société Esso Raffinage, le 27 août 2016. Ce feu a entraîné le déclenchement du POI.

- **Inspections**

*Le détail des inspections est indiqué dans le document présenté par Nathalie VISTE.*

- **Dossiers présentés au Coderst**

Un seul dossier a été présenté au Coderst en juin par la société Tereos.

*Cette présentation n'a pas fait l'objet de question de la part des participants.*

## 2. BILAN DES SYSTEMES DE GESTION DE LA SECURITE 2015 PAR JEAN PHILIPPE PETIT, PRESIDENT DE L'AEPJR

Ce bilan est obligatoire pour les entreprises Seveso seuil haut. Sur Port-Jérôme, se trouvent Arlanxéo Elastomères (ex Lanxess), Cabot Carbone, Esso Raffinage SAS, Exxon Mobil Chemical France, Primagaz et Tereos Benp. Le bilan a été transmis au préalable aux membres de la CSS. L'AEPJR réalise le bilan des informations individuelles détaillées par grand thème.

Jean Philippe PETIT tient à rappeler la confidentialité de ce document qui est exclusivement réservé à l'usage des membres de la Commission de suivi de site de Port-Jérôme.

Toutes les sociétés Seveso seuil haut se sont attachées en priorité à réduire les risques à la source avec pour objectif, pour tous, de contenir tout périmètre de danger dans les terrains de l'entreprise sans impacter les habitations.

En 2015, le bilan consolidé des investissements pour la réduction des risques à la source s'élève à 17.8M€. Ce montant est investi directement ou indirectement dans la prévention des risques, et/ou de la pollution (air, eau). Le détail est présenté dans le document général. Les thèmes vont de la fiabilisation des installations pour leur mise en sécurité à la résolution de problématique bruit ou au renforcement de certaines structures, prévention des chutes ...

La majeure partie des entreprises traite ces sujets.

En termes de réduction des risques à la source, au-delà de l'investissement, différents thèmes d'importances, sont présentés : contrôles, exercices, réponse à l'urgence.

En 2015, sur l'ensemble des sites Seveso seuil haut, les chiffres clés à retenir sont les suivants :

- ✓ 13 exercices POI
- ✓ 8 activations réelles
- ✓ 6 arrêtés préfectoraux revus en détail
- ✓ 34 inspections effectuées sur ces sites par la DREAL et les autorités
- ✓ 11 audits de gestion de la sécurité y compris 10 par les managements des sociétés Seveso seuil haut

On observe une assez forte implication de tous à tous niveaux, autorité et management des entreprises, pour prendre en compte les problématiques de réduction des risques à la source.

En termes de bilan des incidents significatifs, 4 sites n'ont pas eu d'incident significatif. 4 incidents ont fait l'objet d'actions spécifiques et de retour d'expérience : 3 pour Esso Raffinage et 1 pour ExxonMobil Chemical France. Ces incidents ont fait l'objet de rapports détaillés.

Ces incidents ont entraîné le déclenchement de réponse à l'urgence : les sites pétrochimiques sont organisés de la sorte pour faire face au scénario et mettre en œuvre rapidement les mesures qui s'imposent et éviter les propagations au-delà des clôtures du site.

Les montant des investissements pour l'année 2016 sont du même ordre de grandeur pour tous les Seveso seuil haut. Les résultats consolidés seront présentés l'année prochaine.

Le bilan est détaillé dans le document envoyé par courrier électronique :

- ✓ Arlanxéo élastomères : une importante partie des investissements en matière de réduction des risques consistera à des mises aux normes, études et mise en œuvre des actions du PPRT.
- ✓ Cabot Carbone : importante actualité réglementaire avec le CO<sub>2</sub> et les rejets en Seine avec installation de nouveaux transmetteurs depuis le point de rejet à la salle de contrôle. Ceci permettra d'améliorer la surveillance des rejets. A noter également la réparation de bacs de rétention, d'importantes rénovations de structures et d'équipement pour faire face à la lutte et à la prévention des risques.
- ✓ Plateforme pétrochimique de Notre Dame de Gravenchon, Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France :
  - Mise à jour des études de danger. Il ne s'agit pas d'une création d'unité mais de la prise en compte de toutes les modifications. Ceci permet de vérifier si les modifications ont généré d'autres risques qui n'avaient pas été identifiés dans les études initiales.
  - En matière d'environnement, il y a de nombreux éléments en matière d'auto surveillance avec la mesure d'indicateurs clé.
  - Évaluation des mises aux normes en fonction des nouvelles réglementations européennes appelées Brefs. Ceci concerne les rejets SO<sub>2</sub> qui vont régir les activités de raffinage de pétrole en Europe. Les travaux portent sur l'identification des investissements, la compréhension du texte et la concertation avec la DREAL pour mise en forme des futurs arrêtés préfectoraux.
  - En ce qui concerne la prévention des risques, les sujets portent sur d'importantes revues des études de dangers, des actions de formation dans le cadre du Mase et de l'ergonomie.
- ✓ Primagaz : importantes actions liées au PPRT et toute une partie sur le plan de la formation sur la prévention des risques et les exercices POI. A noter également, la vérification des matériels de protection contre les incendies.

- ✓ Tereos Benp : études sur les atmosphères explosives et Hazop ainsi qu'une importante activité sur la veille réglementaire. En matière de prévention des risques, une attention particulière est portée sur les formations et les exercices de réponse à l'urgence (POI). C'est une problématique qui revient souvent pour que lors de la crise, les personnes aient les bons réflexes et sachent répondre à l'urgence de façon automatique.

Pour finir ce bilan, Jean Philippe PETIT signale que l'AEPJR est en charge de coordonner l'ensemble de ces bilans et d'en présenter la synthèse. L'AEPJR est une association loi 1901 née en 1972. Depuis, elle a fait ses preuves. Son périmètre d'étude englobe la sécurité, l'hygiène, la formation, l'environnement et la réponse à l'urgence. Le partage d'expérience permet d'avoir un support technique entre les différentes entreprises et de bénéficier d'un support juridique si besoin était.

En 2016, 25 entreprises sont membres de l'association. Certaines sont des sites Seveso seuil haut mais la portée de l'association a été élargie en intégrant des entreprises de la logistique, acteurs importants de la zone, du BTP ou autres PME qui viennent en support des grandes entreprises de la zone. 4 nouvelles entreprises ont intégré l'association en 2015.

Depuis 2012, l'association s'est focalisée sur la mise en place du PPRT. Jean Philippe PETIT salue le travail effectué par son prédécesseur, Daniel MENARD, ainsi que la DREAL.

La protection des populations est le principal objectif de l'association tout en maintenant les activités économiques et en élargissant à ceux qui souhaiteraient intégrer la zone industrielle dans un environnement de gestion cohérente de la sécurité.

Un des meilleurs exemples est la mise en place du réseau de sirènes de façon concertée. Autre exemple, les entreprises Seveso travaillent de façon concertée à la communication d'urgence auprès des entreprises riveraines. Chaque industriel doit être capable de prévenir ses riverains et assurer l'alerte. Les tests des boucles d'appels des riverains se font ainsi une fois par an.

Lors d'actions de communication, 63% des entreprises présentes sur Port-Jérôme ont été informées par l'AEPJR des risques auxquelles elles pourraient être soumises.

L'association est une belle réussite qui s'inscrit dans l'histoire locale, pour la sécurité des habitants occupant le territoire et le développement économique du territoire.

Marc GRANIER souligne qu'il est important de mettre en évidence l'effort de formation pour lequel des investissements importants sont réalisés. Il serait nécessaire de quantifier le temps passé sur cette activité de formation par chaque entreprise. Les dépenses d'investissement ne les mentionnent pas.

Dominique BRULIN demande des précisions sur deux incidents de la société ExxonMobil. Il s'agit d'affaissements de rack consécutifs en novembre et décembre. Les conséquences auraient pu être plus graves. L'entreprise a établi un plan à 5 ans de révision de toutes les lignes. Mais il s'interroge sur la question de l'affaissement de rack.

Jean Philippe PETIT explique que 2 incidents ont fait l'objet d'une réponse à l'urgence sur une problématique d'affaissement de rack. Les analyses faites par la suite ont déterminé qu'il s'agit de fuites d'eau souterraines qui ont généré un drainage du sous-sol. Le sol a ainsi été fragilisé ce qui a entraîné l'affaissement.

Deux actions clé ont été mises en place :

- Le test par tronçon des réseaux pour repérer les fragilités éventuelles et isolement des tronçons les plus fragiles pour réparation.
- Et avant chaque intervention qui nécessite la mise en place de matériels lourds, test géoradar qui sonde la densité du sous-sol pour s'assurer qu'il n'y ait pas de fragilisation du sous-sol.

Luc SAUVAGE évoque l'intervention d'ergonomes. Il souhaite dans un premier temps plus d'information sur ce sujet. Il propose également d'étendre l'ergonomie aux risques technologiques et pas uniquement à l'accidentologie. Il explique que l'ICSI travaille sur cette question.

Jean Philippe PETIT explique que c'est une initiative qui fait suite à des constats d'agents se trouvant impactés par des troubles musculosquelettiques (TMS) liés à des postes de travail non en adéquation avec ce qu'ils devraient être. Un inventaire et une évaluation des postes de travail de la plateforme sont en cours. Cet inventaire permet d'identifier les postes qui présentent des risques ou des inconforts pour les personnels ou au contraire vérifier que les postes sont bien adaptés aux besoins. Il s'agit là de l'ergonomie au bureau. Si nécessaire, le poste est modifié afin de l'adapter.

La réflexion est sur le poste et sur l'individu. Pour Luc SAUVAGE, les TMS portent sur les maladies professionnelles mais aussi sur l'accident du travail. Il y aurait intérêt à regarder non seulement le poste de travail mais aussi entre les postes de travail. Il s'agirait de passer d'une approche traditionnelle de l'ergonomie du poste de travail à une approche plus large vers le risque technologique, les politiques de travail, l'impact du numérique ... L'ICSI intègre la notion dans ses études.

Pour Jean Philippe PETIT, c'est une approche encore visionnaire. Les travaux sont partis de la base. A ce stade, l'ergonomie est une problématique encore de terrain et du poste de travail. ExxonMobil est membre de l'ICSI. Cette étape proposée fait partie d'une démarche intégrée de la sécurité et sera travaillée en partenariat.

François LOBIT remercie l'AEPJR pour l'ensemble des actions qu'elle mène depuis longtemps. Il précise que le rôle d'associations d'industriels sur les sites multirisques a été largement reconnu par ordonnance fin 2015. De partenaires importants mais officieux, ces associations sont devenues des partenaires officiels du territoire.

L'association est un partenaire crédible avec lequel il peut être entamé des discussions sur la question des risques de manière intéressante.

Le bilan présenté témoigne de cette qualité.

### 3. AVANCEMENT DU PPR T DE PORT-JEROME DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION PAR MARITXU PENEZ, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUX VALLEE DE SEINE

Pour rappel, le PPR T de Port-Jérôme a entraîné plusieurs travaux :

- Une expropriation

L'expropriation concerne le garage Dutot. Les propriétaires ont été rencontrés cet été par la CVS chargée de mener l'expropriation en collaboration avec la DDTM et l'expert-comptable des propriétaires. L'estimation financière du service des domaines leur a été présentée.

En parallèle, l'enquête parcellaire s'est tenue cet été.

En septembre, l'expert-comptable a présenté son analyse de la situation. Il existe un écart important entre son estimation et celle des domaines. La perte d'exploitation a été très importante sur les 3 dernières années.

La CVS est donc rentrée dans une phase de négociation avec le garage. Une offre intermédiaire va leur être proposée début décembre 2016. Cette offre reste inférieure à l'estimation de l'expert-comptable.

A l'issue, la CVS reprendra contact avec chacun des financeurs afin de leur rendre compte de la situation.

Les propriétaires ont l'objectif de mars 2017 avec le départ en retraite de Monsieur Dutot.

- Des mesures d'informations préventives

Les communes de Lillebonne et Port-Jérôme sur Seine avaient pour obligation d'installer des panneaux sur la route départementale 110 qui relie Port-Jérôme sur Seine au bac de Quillebeuf. L'objectif est d'informer les personnes utilisant cette voie de la présence de risques technologiques. Cette information est indépendante de la fermeture partielle : le Département travaille actuellement sur le jalonnement lié à la limitation d'accès sauf riverain de la RD 110.

Les panneaux d'information préventive ont été installés en novembre 2016.

Un membre de CHSCT souligne que la voie est utilisée par de nombreux transporteurs routiers. Il s'interroge sur leur compréhension de ce panneau mais aussi sur leur positionnement.



Maritxu PENEZ explique que les emplacements ont été définis au mieux au regard de la configuration du site mais aussi de la présence d'autres panneaux comme les interdictions de stationner. Il a fallu faire des choix.

Concernant l'information des transporteurs, il apparaît nécessaire de renforcer leur information à l'occasion de la réalisation du nouveau PPI.

Le membre du CHSCT poursuit en notant que le client ne connaît parfois le transporteur que par téléphone. L'information préventive sera donc à étudier. De nombreuses questions doivent se poser : que fait un poids lourds engagé sur la route qui va être fermée, quid des piétons et en particulier des marins français et étrangers qui sont à pied, ...

Un autre membre de CHSCT s'interroge sur la nature du message. Il est différent si l'on se trouve hors de l'usine et dans l'usine. Hors de l'usine, il est demandé d'évacuer la zone alors que dans l'usine il est demandé d'arrêter les moteurs et rester confiné.

Pour Jean Philippe PETIT, d'un point de vue pratique, la notion de confinement ne se pose pas sur un axe passant. L'idéal lorsqu'on entend une sirène est de partir. Dans l'entreprise, c'est différent, il existe des zones de confinement.

Fabien GRAS ajoute que ces 2 véhicules peuvent être distants de 20 m, de part et d'autre de la clôture. Les risques sont identiques. D'un côté, un véhicule va s'arrêter et se confiner, et l'autre va continuer de circuler au risque de passer dans un nuage de gaz. Il faut s'interroger sur l'évacuation de la zone car clairement, cela veut dire que les personnes vont prendre la fuite. La problématique est connue à l'intérieur de l'usine : les chauffeurs routiers fuient quand ils entendent les sirènes alors que ce n'est pas ce que souhaite l'entreprise. A quelques mètres, la consigne est diamétralement opposée. Il s'agit là d'une réflexion.

Jean Philippe PETIT explique que la population n'est pas identique. Elles ne sont donc pas entraînées de la même manière à la réponse.

François LOBIT note que cela dépend de la nature de l'incident. Pour un incident qui ne dépasse pas les limites de l'usine, ce qui est prévu par l'information préventive présentée est logique.

Pour Fabien GRAS la limite n'est que virtuelle. Le grillage ne retient pas le nuage de gaz.

Laurent MABIRE indique que la réponse est différente que l'on soit à l'intérieur ou à l'extérieur du site. Les mesures organisationnelles existent à l'intérieur du site avec des bâtiments de mise à l'abri.

Les panneaux sont destinés aux publics, professionnels, transporteurs routiers ou piétons. Il n'y a pas de bâtiment de mise à l'abri près du lieu d'implantation du panneau. C'est pourquoi la mesure la plus efficace est celle de fuir à défaut d'avoir un bâtiment où se mettre à l'abri ou se confiner.

Pour Fabien GRAS ceci est vrai pour les piétons et les cyclistes. Mais c'est faux pour les personnes circulant dans un véhicule.

Un membre de CHSCT ajoute qu'un véhicule s'arrête minimum 10 minutes après que l'alerte gaz ait été sonnée jusqu'à ce qu'il ait l'accord de repartir. Le comportement devrait être similaire sur la route départementale. Par ailleurs, un véhicule engagé ne peut pas faire demi-tour. Il doit aller loin avant de pouvoir faire demi-tour. La personne viendrait donc à s'engager totalement dans le nuage de gaz.

Pour Marc GRANIER la discussion illustre bien que l'urgence est de mettre en place la signalétique qui interdit l'accès aux non riverains au-delà des panneaux d'information préventive. Il restera à gérer le problème des personnes déjà engagées. Dans la logique de fermeture partielle, la route ne fait pas partie des sites à causes des clôtures. Mais il faudrait se demander quelle information sera donnée aux camions. Le vrai risque est d'enflammer le nuage de gaz par l'entrée d'un camion. La priorité est de mettre en place urgemment la signalétique officielle ; ce n'est plus un lieu de passage lambda.

Marc GRANIER note que la signalétique en place va dans le bon sens. Elle prépare les esprits à la fermeture partielle.

Yves GUEGADEN explique que les 2 types de sirènes sont audibles sur la zone : sirène POI et sirène PPI. Toutes les personnes sont au fait des différents types de comportement à adopter en fonction de chaque signal.

François LOBIT souligne que le débat est intéressant avec des remarques pertinentes.

Maritxu PENEZ propose de poursuivre la réflexion lors de la mise à jour du PPI. Par ailleurs, le sujet peut être mis à l'ordre du jour de la CSS de manière récurrente.

- La mise en place de plans de mise à l'abri au sein des activités économiques

L'AEPJR entreprend de sensibiliser les entreprises riveraines à la mise en place d'un plan de mise à l'abri. Il s'agit pour elles de s'organiser afin de mettre à l'abri son personnel et toute personne se trouvant sur son site. Les services de l'Etat, l'AEPJR et E Secu Zip, l'équivalent de l'AEPJR sur la zone du Havre, ont entrepris la rédaction d'un guide afin d'aider les entreprises à élaborer leur PMA.

Le guide devrait prochainement être diffusé par les services de l'Etat.

En parallèle, l'AEPJR a réalisé une réunion d'information à l'attention des entreprises riveraines. Dans le cadre d'une logique de zone industrielle, la même information a été réalisée pour toutes les entreprises, qu'elles soient présentes ou non dans le périmètre du PPRT. Par contre, seules celles présentes dans le PPRT ont obligation de réaliser leur PMA.

18 entreprises ont participé à cette rencontre. Cela peut paraître peu mais ce sont des entreprises non organisées à ce jour et motivées, en recherche d'informations.

Parmi les remarques formulées, il apparaît que diffuser la plaquette PPI au chef d'établissement n'est peut-être pas suffisant. D'autres formes de communication doivent être envisagées. Par ailleurs, se pose la question de la technicité des travaux de protection à engager dans le cadre du PPRT.

C'est pourquoi la DREAL et le SIRACED PC vont participer à la prochaine réunion de l'AEPJR.

François LOBIT s'interroge sur les modalités de diffusion du guide.

Maritxu PENEZ explique qu'il devrait s'agir d'un courrier transmis par Madame la Préfète afin d'officialiser la démarche.

Dominique BRULIN rappelle qu'avant la fermeture du RD 110, la question de conservation de la piste cyclable ouverte avait été notée. La RD 81 et RD 173 ne sont pas équipées de piste cyclable. Il ne faudrait donc pas générer un risque supplémentaire au prétexte de le supprimer par ailleurs. La probabilité d'occurrence d'un accident de la route n'est pas la même que celle d'un accident technologique.

François LOBIT confirme que les probabilités ne sont pas les mêmes.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

- **Plan Particulier d'Intervention : programme de mise à jour, par Laurent MABIRE du Siraced PC**

La mise en chantier du plan d'urgence va être engagée en 2017 puisque le PPI a été adopté en février 2011. Il est rappelé que le PPI est le plan d'urgence du site industriel. De nombreuses modifications administratives et réglementaires sont à effectuer :

Sites générateurs des risques (mise à jour de la nomenclature des sites Seveso)

Modification des zones d'effets suite aux révisions des études de dangers effectuées dans le cadre du PPRT

Modification des communes (fusion de communes)

Mise en place du réseau de sirènes d'alerte

Concernant l'alerte des populations, le mode de déclenchement entre les collectivités et les entreprises sera intégré particulièrement. Il conviendra de bien établir les modalités de déclenchement.

Un travail parallèle sera effectué sur la sectorisation et la circulation sur la zone afin d'élaborer les périmètres de bouclage.

Un travail de mise à jour des contacts d'urgence sera prochainement effectué afin de disposer de données actualisées.

Le projet de déroulera en plusieurs phases :

- Conception du document
- Consultation du public des communes concernées (obligation réglementaire)
- Campagne d'information préventive et consignes de sécurité (plaquette)

Un délai de réalisation ne peut être précisé car l'ensemble du dispositif doit être révisé.

François LOBIT suggère que le sujet soit abordé régulièrement en CSS.

Yves GUEGADEN souhaite évoquer la question de la mise à l'abri en cas d'intrusion terroriste. Les mesures à prendre sont très liées. Il se demande si le PPI intégrera la notion de sûreté. A Port-Jérôme sur Seine, en cas d'évènement de ce type, les sirènes seraient déclenchées sur la commune par Madame le Maire afin de mettre les gens à l'abri et ne pas les exposer sur le domaine public. Les mesures prévues au PPI pourraient s'appliquer pour un attentat terrorisme dans un volet spécifique.

François LOBIT explique que l'attaque terroriste peut avoir un lien avec les installations à risques technologiques, alors le lien avec le PPI est direct. Mais dans le cas d'une prise d'otages, la situation est différente.

Laurent MABIRE explique qu'il peut s'agir du cas d'un exploitant potentiellement attaqué. Les données sont parfois un peu différentes. Il faut les prendre dans l'esprit de sûreté et non sécurité même si la nuance est parfois ténue.

Sur la réponse attendue de la part de la population, les données sont identiques. C'est donc sur la partie information préventive que le volet attentat, terrorisme ou acte de malveillance pourrait être pris en compte.

François LOBIT souligne que la question est pertinente dans le contexte actuel.

- [Modifications administratives de la composition de la CSS de Port-Jérôme, par Maritxu PENEZ, Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine](#)

Les modifications ont porté sur des changements de structure (nom d'entreprises et structures intercommunales, passage à la région Normandie ...). Pour faciliter la mise à jour, les représentants des CHSCT sont indiqués en annexe. Pour ce faire, les collègues concernés ont été consultés cet été.

L'arrêté finalisé en décembre 2016 est joint au présent compte rendu.

En l'absence de question ou commentaire complémentaire à apporter, François LOBIT lève la séance.

**Prochaine réunion de la CSS de Port-Jérôme :**